



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 2763

Texte de la question

SITUATION DE L'HÔPITAL PUBLIC

M. le président. La parole est à Mme George Pau-Langevin, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme George Pau-Langevin. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé.

Monsieur le ministre, les réorganisations de l'hôpital public auxquelles vous procédez sont en train de détruire notre réseau de soins de proximité et, plus globalement, le service public de santé. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) En Île-de-France, le fleuron qu'est - ou plutôt qu'était - l'Assistance publique connaît un bouleversement de l'offre de soins et de l'organisation des services, au prétexte d'une rationalisation des dépenses.

L'hôpital Tenon, dans le 20e arrondissement de Paris, est particulièrement touché par cette politique, alors qu'il est la seule grande structure hospitalière d'un arrondissement qui compte 200 000 habitants, souvent très défavorisés. Vous avez d'abord supprimé le service IVG, au mépris de la loi qui le rend obligatoire ; depuis des mois les mouvements de femmes et les élus de l'arrondissement se battent sans succès pour obtenir sa réouverture.

Vous avez ensuite décidé de doter cet hôpital d'un service d'urgences, hautement nécessaire, et nous avons soutenu le projet, parfois contre les riverains. Après des années de concertation et le démarrage d'un énorme chantier, voilà que les urgences " camion ", c'est-à-dire avec SAMU ou ambulances, seront transférées à l'hôpital Saint-Antoine, et le beau bâtiment flambant neuf, dont toute une partie doit être réaffectée, n'accueillera plus que les " petites urgences ". Quelle gabegie d'argent public !

Depuis deux ans, les personnels se mettent en grève régulièrement pour vous alerter sur leurs mauvaises conditions de travail. Aucun dialogue. Aucune solution. Il manque soixante infirmières sur l'ensemble de l'hôpital, et vous continuez à fermer des lits et à diminuer des effectifs dans les services jugés non rentables. Les médecins sont désarmés, le personnel découragé. Les urgences ont dû être fermées plusieurs week-ends, faute de personnel, mais vous choisissez de neutraliser ceux qui s'opposent à cette politique, comme le représentant du maire de Paris.

Monsieur le ministre, quand allez-vous cesser de casser l'hôpital public ? Quand allez-vous entendre les revendications légitimes des salariés et respecter enfin les citoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Madame la députée, la vérité sur ce qui se passe à l'hôpital Tenon n'est pas tout à fait conforme à ce que je viens d'entendre. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous savez très bien que le plan stratégique mis en place par l'AP-HP est destiné à assurer sa survie et le maintien de l'accès aux soins. S'agissant de l'hôpital Tenon et particulièrement de ses services d'urgences, d'oncologie et de néphro-dialyse, la situation tendue qui est la leur résulte de problèmes d'effectifs et non d'une question de budget. Ils doivent faire face, en effet, à des difficultés de recrutement - je vous remercie d'approuver. Beaucoup de départs ont lieu l'été, mais les recrutements, à la sortie des IFSI, ne se font qu'à partir de décembre. Voilà la raison pour laquelle, à Tenon précisément, 54 infirmiers et 41 aides-soignantes ont été

recrutés, soit un nombre supérieur à celui que vous évoquiez. Ces personnels ont été affectés aux urgences, à l'oncologie médicale et à la radiothérapie en suppléance, afin de remédier aux vacances d'emploi.

Par ailleurs, afin de fidéliser ces personnels, ont été mis en place différents dispositifs comme la mise en stage d'agents contractuels, le soutien actif à la recherche de logement et une politique de " zéro refus " aux demandes de places en crèche. Vous devriez enfin rappeler que, pour ce qui est des conditions de travail, un complément de rémunération sera attribué aux personnels paramédicaux des services qui se sont trouvés en difficulté au cours du semestre passé.

Oui, je suis attentif, parce que c'est primordial à mes yeux, à l'avenir de l'hôpital public et à la situation de ses personnels ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (21^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2763

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 décembre 2010